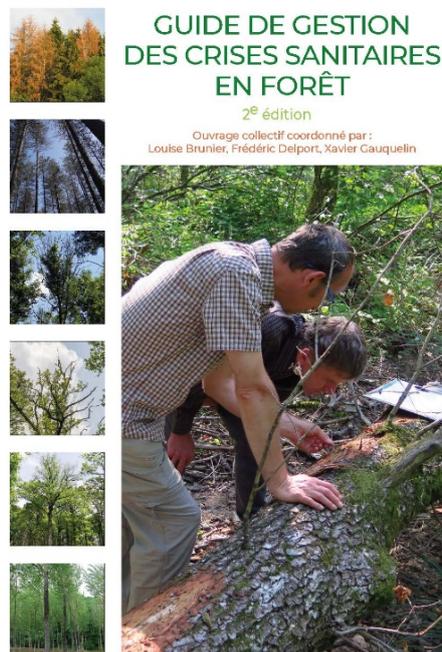


Crises sanitaires en forêt : parution d'un nouveau guide de gestion



Les crises sanitaires sont devenues notre quotidien, leur bonne gestion est primordiale, c'est également le cas dans nos forêts... Scolytes, chalarose, hannetons, dépérissements induits par des sécheresses exceptionnelles...

Depuis 2010, les crises sanitaires en forêt se sont multipliées au gré de conditions climatiques défavorables pour les forêts qui ont subi l'explosion localisée de bio-agresseurs. La plupart de ces crises résultent de risques multiples, climatiques et biotiques, et de facteurs de vulnérabilité particuliers. Chaque crise est spécifique dans son ampleur, ses enjeux, sa dynamique et sa gestion. Mais toutes désorganisent la gestion forestière courante pendant plusieurs années.

Cet automne paraît la dernière édition du Guide de gestion des crises sanitaires en forêt, ouvrage collectif coordonné par le CNPF, le département santé des forêts du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ONF et l'INRAE, qui vient en appui des gestionnaires et des décideurs publics.

Publié par le réseau mixte technologique d'adaptation des forêts au changement climatique (RMT Aforce) et le Centre national de la propriété forestière (CNPF-IDF), ce guide de gestion de crises s'adresse à tous les acteurs de la gestion forestière : décideurs, experts, propriétaires avertis, gestionnaires de terrain, techniciens chargés d'animation et de développement, services de l'État et de collectivités. Cet ouvrage est le fruit d'un travail multipartenaire associant acteurs de la gestion, de la surveillance de la santé des forêts et de la recherche.

Cette nouvelle édition décrit comment ont été gérées 12 crises sanitaires, 6 phénomènes passés et 6 crises récentes, parfois encore en cours, en France et en Europe. Elles se présentent sous forme de fiches techniques, écrites avec les acteurs opérationnels qui vivent ou ont vécu ces événements. Pour les crises passées, le retour d'expérience et l'analyse critique de ce qui a été bien réussi ou moins bien géré sont objectivés, en s'appuyant sur un cadre générique d'analyse de risque.

Les crises sanitaires abordées dans ce guide répondent à plusieurs critères :

- se dérouler sur une échelle de temps considérée comme longue (plusieurs années, de l'ordre de 3 à 10 ans),
- être de nature complexe (dépeuplements, épidémies de forte intensité, interférence de facteurs multiples),
- évoluer de manière incertaine, du fait de l'évolution difficilement prévisible dans le temps de certains facteurs,
- menacer des enjeux divers, concernant le plus souvent la récolte de bois, le renouvellement de la forêt, la protection contre les risques naturels, ou la santé humaine.

Ce guide met à disposition des acteurs forestiers des repères méthodologiques, afin de leur permettre de s'organiser pour affronter collectivement les événements d'une crise sanitaire sur les plans organisationnels et techniques.

Les repères pour anticiper et gérer au mieux une crise sanitaire consistent ainsi à :

- disposer au préalable d'une surveillance sanitaire des forêts, assurée aujourd'hui en France par le Département Santé des Forêts rattaché au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- établir des partenariats, ne pas travailler seul,
- disposer de critères d'aide à la décision d'entrée en crise sanitaire,

- assurer le suivi objectif des phénomènes observés,
- s'appuyer sur la constitution d'une cellule de crise pour communiquer de manière structurée tout au long de sa durée, en marquant les étapes clés, jusqu'à l'annonce de la sortie de crise sanitaire.

AFORCE est un réseau mixte technologique (RMT), créé en 2008 et rassemblant 16 partenaires. Il a pour objectif d'accompagner les forestiers dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques tout en renforçant leur capacité d'atténuation. En savoir plus : <https://www.reseau-aforce.fr/>



Le guide peut être commandé sur www.foretpriveefrancaise.com (12 € TTC hors frais de port). Il peut être consulté en ligne jusqu'au 18/12/2020 en envoyant une demande par email à marion.sentis@cnpf.fr

Contacts presse

INRAE : 01 42 75 91 86 – presse@inrae.fr

CNPF : Christine Pompougnac – christine.pompougnac@cnpf.fr

ONF : Christiane Baroche – 06 07 78 09 84 - presse@onf.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : 01 49 55 60 11 - ministere.presse@agriculture.gouv.fr

A propos du DSF

Le Département de la santé des forêts (DSF) au sein de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, gère la surveillance sanitaire des forêts françaises publiques et privées en métropole.

Appuyée sur un réseau de 250 observateurs issus de l'Office national des forêts (ONF), du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et des services forestiers de l'État, cette surveillance a pour objectif d'éviter l'émergence ou la propagation de problèmes sanitaires, de mieux comprendre les phénomènes et de constituer la mémoire sanitaire des forêts.

A propos du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière est l'établissement public, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, au service du développement de la gestion forestière durable des forêts privées françaises. Il est administré par des propriétaires forestiers élus par leurs pairs. Ses 450 agents sont des forestiers qui accompagnent et conseillent les 3,5 millions de propriétaires privés pour mettre en valeur et préserver 12,5 millions d'hectares de forêts (soit les 75 % des forêts métropolitaines). Dans le cadre d'orientations nationales définies par le conseil d'administration et d'un contrat d'objectifs signé avec le ministre en charge de la forêt, les 11 délégations régionales (centres) coordonnées par une direction générale organisent et réalisent les missions de l'établissement auprès des propriétaires forestiers en région.

De plus, le CNPF est doté d'un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier, institut technique qualifié. A ce titre, il coordonne le Réseau Mixte Technologique AFORCE, dédié à l'adaptation des Forêts au Changement Climatique.

A propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

A propos d'INRAE

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation créé le 1er janvier 2020. Institut de recherche finalisé issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 268 unités de recherche, service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et se classe 11ème mondial en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.